



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 FÉVRIER 2019

L'assemblée générale de l'association sportive du golf de Chailly s'est réunie le samedi 2 février 2019 à 15h au château de Chailly. Trente-neuf membres étaient présents ou représentés.

1/ Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 janvier 2018 :

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

Le président fait toutefois remarquer à l'assemblée qu'un point de cette délibération est contraire aux statuts de l'association et ne pourra être appliqué. Il s'agit de la partie qui mentionne que certains candidats au comité de direction seraient élus pour trois ans et d'autres pour deux ans. Dans la mesure où l'élection de 2018 correspondait à un renouvellement général, tous les candidats ont reçu un mandat de trois ans, conformément à l'article 9 des statuts.

L'assemblée générale fait sienne cette remarque et l'approuve à l'unanimité.

2/ Rapport moral :

Le président, le capitaine des équipes et le responsable des séniors présentent les points saillants de l'activité du comité de direction et de l'association pour 2018 :

- Le comité de direction s'est réuni à sept reprises et a assuré le bon fonctionnement de l'association. Le président tient à remercier chacun de ses membres pour son engagement et son aide.
- Les effectifs de l'AS sont en chute sensible, sans qu'une explication satisfaisante puisse être donnée à cet état de fait : les 112 adhérents adultes de 2018 correspondent à ceux qui ont effectivement payé leur cotisation alors que les effectifs des années précédentes étaient tirés de la base extranet de la FFG, pas forcément à jour.
- L'AS a organisé 10 compétitions qui ont rassemblé au total 431 joueurs (soit une fréquentation moyenne de 43 joueurs par compétition).
- Le championnat AS des séniors, organisé sur dix mardis a vu la victoire de Roger Ullmann : félicitations à lui !
- Les rencontres Inter-Clubs (avec Beaune et Roncemay ont également rencontré un vif succès (plus de 40 participants à chaque fois). Elles seront reconduites en 2019 avec, en plus, un troisième défi avec les joueurs de Salives/Venarey.
- Les équipes se sont particulièrement distinguées en 2018, avec plusieurs victoires et la montée en division supérieure pour l'équipe hommes, les séniors et les séniors 2.
- Chailly s'est également distingué dans les compétitions organisées par SGBFC : les 47 joueurs participants ont remporté 12 victoires en brut et 12 en net, ainsi que deux Amicales. D'autre part, les équipes de Chailly se sont classées 3^{ème} du super Grand Est et 1^{ère} du Match Play. Elles restent qualifiées en 2019 pour le TOP6.
- La fête de l'AS, organisée autour du 15 août, a été un grand succès et a rassemblé plus de quarante joueurs pour les compétitions et plus de soixante personnes pour le BBQ final.



Après quelques échanges avec la salle, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3/ Rapport financier pour l'année 2018 :

La trésorière présente le compte d'exploitation et le bilan de l'année 2018. Les dépenses se sont élevées à 22 848,04 € et les recettes à 20 422,10 €, soit un déficit de 2 425,94 €, dû à l'investissement, assumé, dans la création du site Internet de l'association (coût : 2 739,70 €). Le déficit de l'exercice sera imputé aux réserves de l'association, qui passent de 16 269,81 € au 1^{er} janvier 2018 à 13 843,87 € au 31 décembre 2018. Il est précisé que le solde en banque à cette dernière date n'est que de 11 343,87 € dans la mesure où le chèque de 2 500,00 € de Chailly Resort a été encaissé début janvier 2019.

Le président tient à remercier la direction de Chailly Resort pour le complément de subvention accordé à l'AS (2 500,00 € au lieu de 1 000,00 prévus dans la convention entre les deux institutions).

Il est, à ce sujet, donné lecture d'une lettre d'un ancien président de l'AS, qui estime que cette subvention est insuffisante et que la compensation accordée à l'AS par Chailly Resort aurait dû se monter à 3 245,00 €. Il argumente sa position par le fait qu'il y a eu en 2018, selon lui, un transfert des revenus attendus de l'AS vers Chailly Resort à hauteur de 2 345 €, correspondant aux recettes (droits de jeu) des compétitions désormais assurées par Chailly Resort et auparavant organisées par l'AS. Ainsi, la compensation reversée à l'AS par Chailly Resort aurait dû se monter, selon lui, à 3 245 € (1 000 + 2 345) et non 2 500 €. Le président estime que cette argumentation, strictement comptable, n'est pas fondée. Il indique que la négociation a été globale et que le résultat intervenu est le fruit d'un compromis accepté par les deux parties.

Après un échange avec l'assemblée, au cours duquel le président et la trésorière apportent toutes les explications demandées, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4/ Budget de l'année 2019 :

Le président présente le projet de budget 2019 ci-dessous :

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|-------------------------------|------------------|----------------------------------|------------------|
| Compétitions AS (pots + lots) | 4 000,00 | Droits de jeu | 4 000,00 |
| Remboursement licences FFG | 10 000,00 | Encaissement licences | 10 000,00 |
| Équipe hommes | 2 500,00 | Cotisations | 3 000,00 |
| Équipe femmes | 500,00 | Chailly Resort | 1 000,00 |
| Équipes séniors | 3 000,00 | | |
| Frais divers | 500,00 | Divers | 500,00 |
| Provision pour investissement | 1 000,00 | | |
| SOUS-TOTAL | 21 500,00 | SOUS-TOTAL | 18 500,00 |
| | | Diminution du fonds de roulement | 3 000,00 |
| TOTAUX | 21 500,00 | TOTAUX | 21 500,00 |

Il rappelle que ce budget n'est qu'une prévision qui pourra être revue tout au long de l'année. Le choix a été



fait d'allouer aux compétitions la totalité des recettes provenant des droits de jeux. Le comité de direction est conscient que les sommes affectées aux équipes risquent de se montrer insuffisantes : il conviendra de se tourner vers Chailly Resort, le moment venu, pour obtenir un complément d'aide.

Tout ceci traduit l'extrême fragilité financière de l'AS, dont les ressources restent limitées, le comité de direction ayant choisi de ne pas augmenter le montant des cotisations ni celui des droits de jeu.

Un long débat s'engage, au cours duquel deux orientations se dégagent :

1. Établir un budget en strict équilibre, sans prévision de déficit, donc en diminuant les aides accordées aux équipes ;
2. Établir un budget avec un déficit moindre et en organisant autrement les dépenses.

Au terme de ce débat, la seconde orientation reçoit un avis favorable majoritaire par 20 POUR, 6 CONTRE et 1 Abstention. Le budget figurant dans le tableau ci-dessous est donc adopté :

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|-------------------------------|------------------|----------------------------------|------------------|
| Compétitions AS (pots + lots) | 4 000,00 | Droits de jeu | 4 000,00 |
| Remboursement licences FFG | 9 000,00 | Encaissement licences | 10 000,00 |
| Équipe hommes | 2 500,00 | Cotisations | 3 000,00 |
| Équipe femmes | 500,00 | Chailly Resort | 1 000,00 |
| Équipes séniors | 3 000,00 | | |
| Frais divers | 500,00 | Divers | 500,00 |
| Provision | 1 000,00 | | |
| SOUS-TOTAL | 20 500,00 | SOUS-TOTAL | 18 500,00 |
| | | Diminution du fonds de roulement | 2 000,00 |
| TOTAUX | 20 500,00 | TOTAUX | 20 500,00 |

5/ Approbation du règlement intérieur :

Le comité de direction a procédé à quelques modifications du règlement intérieur de l'association :

- Adaptations de forme ;
- Suppression de la place accordée au président sortant ;
- Modification des modalités de remplacement du président, en cas de vacance du poste ;
- Composition, rôle et présidence des diverses commissions.

Après délibération, le nouveau règlement intérieur est adopté par l'assemblée générale à l'unanimité moins une abstention.

6/ Composition du comité de direction :

Le comité de direction comprend actuellement 7 membres, alors que les statuts prévoient qu'il peut en compter de 7 à 9. Le président a donc fait un appel à candidatures et a reçu celles de Marie-Luce Nicolleau



et Philippe Delage.

Il les soumet à l'approbation de l'assemblée générale, étant précisé que la durée de leur mandat sera de deux ans (jusqu'au prochain renouvellement général du comité de direction).

Le vote donne les résultats suivants :

- NICOLLEAU Marie-Luce : unanimité moins une abstention ;
- DELAGE Philippe : unanimité.

Ces deux personnes sont élues pour deux ans au comité de direction de l'AS.

7/ Questions diverses :

- Inscription aux compétitions SGBFC : afin de faciliter le processus d'inscription, outre les traditionnelles feuilles papier du club-house, une possibilité sera ouverte par Internet. Les modalités en seront précisées plus tard.
- Compétition des producteurs de l'Auxois : cette compétition, qui connaissait un vif succès, sera relancée et une demande de subvention sera effectuée auprès du Pays de l'Auxois.
- La possibilité d'un séjour golf d'une semaine, organisé par l'AS en relation avec Golf autour du monde, est mise à l'étude et sera proposée dans le courant du deuxième semestre 2019 (destinations possibles : Maroc, Tunisie, Espagne, Portugal, Turquie, Toscane, etc.).

La séance est levée à 17h.

Le président,

Le secrétaire,

Michel ROIGNOT

Christophe PRIOUX